

## **Prévoyance et CCUE : nos droits en péril !**

### Ordre du jour :

1. *Approbation du PV de la Commission mixte paritaire du 5 février 2025*
2. *Prévoyance et Organisme paritaire de prévention des risques professionnels*
3. *Négociation CCUE : Classification, rémunération, durée et temps de travail*
4. *Négociation CCUE : Egalité professionnelle, égalité de traitement, lutte contre les discriminations*
5. *Politique salariale*

### **1. Approbation du PV du 5 février 2025**

Sous réserve des modifications demandées par FO, SUD et CGT, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2. Prévoyance et Organisme paritaire de prévention des risques professionnels**

L'actuaire présente le projet d'appel à la concurrence pour la prévoyance, composé de 11 scénarios. Le calendrier prévisionnel fixe la date limite de dépôt des propositions des organismes assureurs au **7 mai**.

#### **Suspension de séance à la demande de FO.**

**Pour Force Ouvrière** les garanties, notamment au niveau du champ infra de la CCN 66/CHRS, ne sont pas assurées en cas d'échec des négociations au niveau de la Branche. Il existe un risque que les organisations syndicales favorables à l'appel d'offres se retrouvent contraintes de négocier des garanties de prévoyance moins-disantes existantes.

**C'est pourquoi Force Ouvrière vote contre le lancement du processus d'appel d'offres.** En effet, FO y est défavorable jugeant les garanties insuffisantes au regard de ses lignes rouges. FO continuera à se battre pour obtenir des garanties au moins équivalentes à celles de la CCN 66/CHRS.

AXESS, CFDT, CGT et SUD valident le lancement de l'appel d'offres pour la prévoyance au niveau de la Branche.

Concernant la **délibération sur la création de la CPS** (Commission Paritaire Spéciale) aucun caractère d'urgence n'étant identifié, la discussion est reportée à la prochaine CMP.

**La Délibération sur la préfiguration de l'OPP (Organisme Paritaire de Prévention)** pourrait être confiée à **OETH**.

En l'absence d'accord sur le sujet, la délibération est reportée à la prochaine CMP.

### **3. Négociation CCUE : classification, rémunération et temps de travail**

AXESS présente un document sur la classification et la rémunération mais sans qu'aucune évolution notable ne soit constatée depuis juin 2024. Les principaux échanges ont porté sur la Rémunération Minimum Annuelle Garantie (RMAG) et l'expérience professionnelle.

AXESS confirme son projet de lier le salaire exclusivement à l'emploi.

Pour FO, le salaire doit être déterminé par le diplôme et la qualification. A titre d'exemple, les employeurs considèrent que plusieurs années (entre 3 et 7 ans) sont nécessaires pour acquérir la « maîtrise d'un emploi » alors même que le salarié est titulaire d'un diplôme d'État ! Comment et par qui est évaluée cette « maîtrise » ? Par les employeurs, bien sûr ! Pour FO, ce principe est inacceptable !

Idem pour le principe de l'ancienneté : FO revendique une ancienneté garantie, automatique et tout au long de la carrière professionnelle quand les employeurs la réduisent à peau de chagrin.

De plus, le projet d'AXESS empêcherait toute augmentation générale des salaires et supprimerait toute notion d'échelle des salaires garantie dans les conventions collectives existantes.

En un mot, le projet patronal de classification/rémunération est un projet régressif, libéral et à la main des employeurs dans les établissements, projet compatible avec l'austérité budgétaire. Les besoins du secteur et les droits des salariés doivent déterminer la hauteur des financements, et non l'inverse !

### **4. Négociation CCUE : Egalité professionnelle, égalité de traitement, lutte contre les discriminations**

AXESS n'a aucune proposition à faire sur le sujet. Seuls sont évoqués succinctement des documents transmis la veille au soir par une autre organisation syndicale. La discussion est reportée à la prochaine CMP.

### **5. Politique salariale**

AXESS indique que la conférence salariale est repoussée de plusieurs semaines.

Prochaine CMP le 18 mars : renouvellement de l'ordre du jour à l'identique

**Délégation FO** : Christelle Peyré, Isabelle Tessier, Michel Poulet et Murat Berberoglu